



# ÉGLISE DE LIÈGE

96<sup>e</sup> année - n° 3

Mai-Juin • Mai-Juni 2018



Lundi de Pentecôte  
Marie,  
mère  
de l'Eglise

Pfingstmontag  
Maria,  
Mutter  
der Kirche

# UNE RETOMBÉE DU BIG BANG PASCAL : LA MÉMOIRE DE MARIE, MÈRE DE L'ÉGLISE

**CHERS FRÈRES ET SŒURS,**

**S**i Pâques est comme le Big Bang de la vie chrétienne, les fêtes et les dimanches qui suivent en sont comme les retombées lumineuses qui atterrissent doucement sur notre terre, comme les flammèches du bouquet final d'un feu d'artifice. Cette année, entre Ascension, Pentecôte, Trinité, Fête-Dieu et les multiples fêtes de confirmations, communions et professions de foi, apparaît au firmament des fêtes pascales une nouvelle étoile, la mémoire liturgique de Marie, Mère de l'Église, fêtée désormais le lundi de Pentecôte. L'initiative de cette célébration revient au pape Paul VI, qui a conclu le Concile Vatican II le 21 novembre 1964 en proclamant la Vierge Marie « Mère de l'Église », c'est-à-dire « Mère de tout le peuple chrétien ». Suite à cela, une messe votive en l'honneur de Marie « Mère de l'Église » a été publiée en 1975 et des sanctuaires, des familles religieuses ou même des pays comme l'Argentine ont décidé de fêter Marie « Mère de l'Église ».

Le 11 février 2018, le pape François, considérant que « cette dévotion peut favoriser, chez les pasteurs, les religieux et les fidèles, la croissance du sens maternel de l'Église et de la vraie piété mariale, a décidé que la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Église, soit inscrite dans le calendrier romain le lundi de la Pentecôte, et célébrée chaque année », comme le dit le décret de la Congrégation pour le Culte divin du 3 mars. L'évangile lu à cette messe sera celui où le Christ en croix affirme à Marie et Jean : « Femme, voici ton fils », « Fils, voici ta mère » (Jean 19, 25-34). Cette célébration a le statut de mémoire obligatoire et comportera des lectures propres. Pour nous, en Belgique, elle tombe bien, car elle comble un vide : le lundi de Pentecôte est jour de fête civile, mais n'avait plus de messe propre au calendrier liturgique depuis la réforme liturgique.

Désormais, la mémoire de Marie, Mère de l'Église, nous permettra de mieux faire le lien entre l'Église primitive, avec les disciples accompagnés de Marie, et l'Église actuelle, dont Marie est la mère aujourd'hui. C'est vraiment l'actualisation de la Pentecôte que cette célébration nous permet de faire. Qui plus est, cette célébration nous invite à renforcer le sens maternel de notre Église, dont le monde a grand besoin, et à ne pas voir l'Église d'abord comme une ins-



ésus dit à sa  
mère : " Femme,  
voici ton fils. "

Puis il dit au  
disciple qu'il  
aimait :  
" Voici ta mère. "

titution. Se sentir proche d'une mère est le propre de tout être humain. L'Église incarne cette maternité vécue, en développant la fraternité dans ses communautés. C'est donc un stimulus pour chaque communauté que de vivre intensément cette nouvelle fête et de la rayonner.

Quant à moi, le hasard de mon agenda fait que j'aurai l'occasion de vivre cette célébration à Banneux même, le 21 mai,

à l'invitation de la Communauté italienne, après avoir ouvert la saison des pèlerinages le 1<sup>er</sup> mai. Bien sûr, ce ne sont pas des célébrations à bureaux fermés, mais à portes ouvertes – comme la Pentecôte!

Ainsi donc, bonnes fêtes de Pentecôte et de Marie, mère de l'Église!

Que Marie nous protège et nous guide dans ce monde, souvent très secoué, et qu'elle soit plus que jamais la Vierge des Pauvres et la Mère de l'Église!

† Jean-Pierre DELVILLE, votre évêque

## EINE FOLGE DES ÖSTERLICHEN URKNALLS: DAS GEDENKEN AN MARIA, MUTTER DER KIRCHE

LIEBE BRÜDER UND SCHWESTERN,

**W**enn Ostern wie der Urknall des christlichen Lebens ist, sind die Feiertage und Sonntage, die folgen, wie der leuchtende Fallout, der sanft unser Land einnimmt, wie die sprühenden Funken beim Schlussakkord eines Feuerwerks. In diesem Jahr, zwischen Himmelfahrt, Pfingsten, Dreifaltigkeit, Fronleichnam und den zahlreichen Firmungen, Erstkommunionen und Taufgelübdeerneuerung, erscheint am Horizont der Osterfeiertage ein neuer Stern, der liturgische Gedenktag der seligsten Jungfrau Maria, Mutter der Kirche, der künftig am Pfingstmontag begangen wird. Die Initiative für diese Feier geht zurück auf Papst Paul VI., der das Zweite

Vatikanische Konzil mit der Bezeichnung Mariens als „Mutter der Kirche“, das heißt, „Mutter des ganzen christlichen Volkes“ am 21. November 1964 beschloss. Daraufhin wurde 1975 eine Votivmesse zu Ehren von Maria „Mutter der Kirche“ eingeführt, und Pilgerorte, religiöse Orden oder sogar Länder wie Argentinien haben beschlossen, Maria als „Mutter der Kirche“ zu feiern.

Am 11. Februar 2018 entschied Papst Franziskus, da „diese Hingabe bei Pfarrern, Ordensleuten und Gläubigen das Wachstum des mütterlichen Sinns der Kirche und der wahren marianischen Frömmigkeit begünstigen kann, dass ein Gedenktag an die selige Jungfrau Maria, Mutter der Kirche, am Pfingstmontag in den römischen Kalender eingetragen und jedes Jahr gefeiert wird«, wie es im Dekret der Kongregation für den Gottesdienst und die Sakramentenordnung vom 3. März 2018 heißt. Das Evangelium für diese Messe stammt aus dem Johannesevangelium (19, 25-34), wo Christus am Kreuz zu Maria «Frau, siehe, dein Sohn» und zu Johannes «Siehe, deine Mutter» sagt. Dieser Gottesdienst hat den Status eines Pflichtgedenktales und wird eigene Lesungen beinhalten. Für uns in Belgien fällt er gut, weil er eine Lücke füllt: Der Pfingstmontag ist ein gesetzlicher Feiertag, hatte jedoch seit der Liturgiereform keine eigene Messfeier mehr im liturgischen Kalender.

Von jetzt an wird uns das Gedenken an Maria, Mutter der Kirche, ermöglichen, die Verbindung zwischen der Urkirche, den von Maria begleiteten Jüngern und der heutigen Kirche, deren Mutter Maria ist, besser zu gestalten. Dieser Gedenkgottesdienst ermöglicht uns die Aktualisierung der Pfingstereignisse. Außerdem lädt uns diese Feier dazu ein, die mütterliche Seite der Kirche, die die Welt braucht, zu stärken und die Kirche nicht zuerst als Institution erscheinen zu lassen. Sich einer Mutter nahe zu fühlen, ist einzigartig für jeden Menschen. Die Kirche verkörpert diese gelebte Mutterschaft und entwickelt in ihren Gemeinschaften Brüderlichkeit. Es ist daher ein Anreiz für jede Gemeinschaft, diese neue Feier intensiv zu leben und zu verbreiten.

Was mich betrifft, macht es eine glückliche Fügung in meinem Terminkalender möglich, dass ich dieses Fest in Banneux am 21. Mai auf Einladung der Italienischen Gemeinschaft feiere, nachdem ich zuvor die Wallfahrtsaison am 1. Mai eröffnet habe. Selbstverständlich sind das keine Gottesdienste in geschlossener Gesellschaft. Sie stehen jedem offen - wie das Pfingstfest!

Ich wünsche Ihnen also frohe Pfingsten und ein frohes Fest Maria, Mutter der Kirche!

Möge Maria uns beschützen und uns in dieser oft erschütterten Welt leiten; möge sie mehr denn je die Jungfrau der Armen und die Mutter der Kirche sein!

† Jean-Pierre DELVILLE, Ihr Bischof

# Agenda de l'évêque

MAI 2018

1	Banneux 10h30 15h	Ouverture de la saison : Messe internationale Bénédictio des malades
3	Séminaire	Journée AP-AnP
4	Liège, 9h30 Liège, 17h	Conseil épiscopal Commission Ministère et Vie des Prêtres
5	Sainte-Marguerite, Liège, 18h	Rencontre entre jeunes belges et étrangers
9	UP Magnificat, 17h45	Confirmations
10	Cathédrale, 10h	Messe de l'Ascension
11	Münster	„Katholikentag“ (rencontre des catholiques allemands)
12	Bütgenbach, 15h	Confirmations
14	Bruxelles	Commission Diaconie
16	Eupen	Élection du chapitre des „Franziskanerinnen von der Heiligen Familie“
17	Malines	Conférence épiscopale
18	Liège	Conseil épiscopal + AG ASBL Évêché
19	Eupen, 15h Kettenis, 18h	Confirmations Confirmations
20	Cathédrale, 10h	Confirmations
21	Banneux, 11h	Célébration avec la communauté italienne
22	Brialmont	Conseil presbytéral
23	Walhorn, 19h	Conseil pastoral de la communauté germanophone
24	Liège	Réunion des évêques francophones
25	Liège, 16h30	25 ans du Collège St-Benoît – St-Servais
26	Faulx-les-Tombes	AG du Conseil interdiocésain des Laïcs
28	Prieuré Saint-Martin, Scry, 20h	Conférence-débat sur le catholicisme
29	Liège, 18h	Assemblée Générale de RCF
31	Saint-Martin, Liège, 19h	Messe pour la Fête-Dieu

# Agenda de l'évêque

JUIN – JUNI 2018

1	Liège, 9h30 Liège, 15h	Conseil épiscopal Facemiss: fondation aumônerie catholique en milieux de soins de santé
2	Herstal, N.D., 9h30 Maastricht, 17h	Confirmations Conférence - Fêtes Septennales
3	Église du St. Sacrement, 10h	Eucharistie
4	St. Martin, Liège, 18h	Célébration à sainte Eve
5	Bruxelles, 10h Liège, 16h	Assemblée Générale Caritas Prêtres référents d'un ou une assistant(e) paroissial(e)
6	Évêché, 20h30	Repas de rupture du jeûne (iftar) avec les musulmans
9	Lausanne, 13h	Anniversaire Sant'Egidio
12	Liège, 14h	Assemblée Générale Adesio
14	Malines	Conférence épiscopale
15	Glain, 13h30	90 ans de Notre-Dame des Anges
17	Saint-Christophe, Liège, 11h	Eucharistie dominicale
18	Maison diocésaine, 14h	Réunion au sein de la maison diocésaine de l'enseignement
19	Liège, 14h30	Rencontre équipe d'évaluation Assistants paroissiaux
20	La Boverie, Liège	Colloque « Imagopapae » (Liège Université)
21/22	Brialmont	Conseil épiscopal
23	Liège Antheit, 17h30	Visite de la communauté Yézidi Confirmations
24	Saint-Pierre à Huy, 10h	Eucharistie dominicale
26	Cathédrale, 10h45	Concert de carillon
28	Malines	Conférence épiscopale
29	Liège, 14h30	Commission diaconale

## Fabriques d'église

### I. Plateforme / groupement de fabriques

L'initiative des groupements de fabriques est née à Tournai dans les années 1980. Elle s'est poursuivie dans le Namurois, et nous souhaitons dans le diocèse de Liège inciter toutes les fabriques d'église à adhérer à ce type de structure qui leur donnera plus de poids dans leurs relations avec la tutelle notamment.

En conformité avec « Objectif 2020 » et suivant des demandes déjà antérieures, il est recommandé aux fabriques **d'une même commune** de se réunir toutes au moins deux fois par an. L'initiative de cette réunion peut venir soit du curé soit d'un ou deux membres de fabriques soucieux d'établir des contacts entre eux. Le vicaire épiscopal ou une autre personne du service du temporel peut assister à certaines réunions. L'échevin des cultes pourra être invité lors de la mise en commun de demandes ou lors de la réunion de synthèse du projet.



*Architecture en drapeaux,  
église Saints-Pierre-et-Paul, Droixhe*

#### PRINCIPES D'UNE PLATEFORME

- Elle sert de lieu de réflexion, d'échange et d'entraide (organe de concertation stable).
- Elle ne se substitue pas aux fabriques (respect de l'autonomie des fabriques).
- Elle fonctionne sur base de l'adhésion volontaire des fabriques.
- Elle participe à la mise en commun des compétences de chacun et à la promotion d'une « culture fabricienne ».
- Il n'y a pas de décision prise à ce niveau mais des résolutions.

#### STRUCTURE D'UNE PLATEFORME DE FABRIQUES

La plate-forme se conçoit **au niveau communal** (pas par UP) puisqu'elle pourra servir d'interlocuteur des demandes des fabriques vis-à-vis de la commune. Elle est constituée d'un ou de deux délégués par fabrique, ainsi que du (des) desservant(s) qui en fait (font) naturellement partie. Elle se constitue comme une association de fait (pas d'ASBL) avec un bureau organisateur (trois membres) destiné à préparer les sujets à débattre ou finaliser en assemblée plénière. Elle se réunit une fois par an au moins.

#### OBJECTIFS À COURT TERME

- Se connaître entre fabriciens, échanger, partager;
- Entraide au niveau comptabilité;
- Mutualisation de certaines dépenses, demandes de prix groupées (assurances, énergie...);
- Relevé des travaux d'entretien et gros travaux et manière d'y faire face, élaboration

d'un plan pluriannuel des travaux importants à soumettre à la commune;

- Inventaire du patrimoine mobilier;
- Respect des échéances administratives (date de remise des comptes et budgets, rapports des établissements chargés de la gestion);
- Cohérence de parole devant la commune;
- Assurer les relations avec les services diocésains, avec les autorités de tutelle: commune, gouvernement provincial.

### OBJECTIFS À PLUS LONG TERME

- Anticiper les relations avec la commune;
- Réflexion sur l'avenir des bâtiments;
- Ouverture plus importante des églises (mesures élémentaires de protection - planification

avec l'office du tourisme, projets culturels);

- Réflexion sur les avancées législatives;
- Réflexion sur l'avenir du patrimoine mobilier;
- Conservation des archives;
- Aide au recrutement de fabriciens.

Un certain nombre de fabriques ont déjà entamé cette démarche avec leur curé mais il est fortement conseillé de poursuivre et structurer un peu plus les plateformes pour sortir les fabriques de leur isolement, tout en maintenant leur autonomie et anticiper l'avenir des bâtiments avec deux objectifs essentiels à la clé: (re)mise en bon état d'entretien d'un maximum d'églises et ouverture plus grande des édifices du culte.

## II. Budget 2019: élaboration - recommandations - tarifs - timing

À peine les comptes sont-ils clôturés (pour le 25 avril), qu'il faut déjà penser à l'élaboration des budgets.

### PRÉPARATION ET MISE EN COMMUN EN PLATEFORME

Comme je l'ai écrit ci-avant, il est fortement recommandé aux fabriques d'une même entité communale de se réunir en plateforme préalablement à l'élaboration des budgets, afin de déterminer entre elles les travaux nécessaires aux bâtiments de culte, leur programmation et leur planification selon les urgences. C'est l'occasion aussi de mettre en commun les éventuelles remarques des tutelles en vue d'uniformiser les manières de fonctionner.

### VÉRIFICATION DES CORRECTIONS SUR LES DOCUMENTS ANTÉRIEURS

Il est important que **le trésorier vérifie** les montants des documents antérieurs approu-

vés et apporte, si nécessaire, **les corrections effectuées par la tutelle** (commune - Évêché) sur les documents antérieurs: compte 2017 et budget et modifications budgétaires 2018. Normalement, les corrections faites par l'autorité diocésaine doivent être reprises dans la décision du conseil communal. Si vous n'avez pas reçu la décision de l'organe représentatif, demandez-la à votre administration communale.

ATTENTION: les modifications budgétaires de l'exercice 2018 utilisant le résultat réel du compte 2017 ont une influence sur le calcul du résultat présumé à reporter au budget 2019.

### REPLACEMENT DES PLACEMENTS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

En aucun cas les placements arrivés à échéance ne peuvent servir à financer des dépenses ordinaires. Ils doivent être remplacés, soit mis sur un compte à terme. Il faut éviter de

les inscrire sur un compte épargne qui pourrait être assimilé à des liquidités disponibles.

L'utilisation des placements échus pour des dépenses extraordinaires est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité diocésaine.

## MONTANTS ET TARIFS À BUDGÉTER

### En recettes :

- Les loyers peuvent être majorés de 2%.
- Le montant des fermages par précaution sera maintenu au montant de 2018.
- **R16: Les droits de la fabrique dans le casuel:** toujours un multiple de 50 €.
- **R20: excédent présumé:** calculé suivant le tableau de tête, après corrections éventuelles de la tutelle.

### En dépenses :

- **D11 b): participation au service diocésain pour la gestion patrimoniale** = 30 € (somme à prévoir chaque année) à payer au n° de compte ASBL Évêché de Liège: BE93 3631 4768 5267 avec le n° de votre fabrique à l'Évêché (voir sur le timing) et l'année concernée.
- **D26: autres employés:** on peut renseigner ici les indemnités octroyées aux bénévoles et/ou le montant des chèques ALE.
- **D27:** prévoir un montant de minimum 1000 à 1500 € permettant au moins une visite des toitures et le nettoyage des corniches.
- **D40: visites décanales:** 30 € (à payer sur le compte du doyen ou de l'UP).
- **D41: indemnité allouée au trésorier:** 5% du montant des recettes ordinaires non compris le subside communal. Il s'agit d'une dépense obligatoire dans le chef de la commune (décision du Gouverneur obtenue sur recours diocésain).
- **D50: SABAM-REPROBEL:** 58 €: montant légèrement augmenté par rapport à 2018 à

verser sur le compte ASBL Évêché de Liège: BE93 3631 4768 5267 avec le n° de votre fabrique (voir timing) et l'année concernée.

## REMISE DES BUDGETS 2019 SUIVANT LE TIMING ÉTABLI

Comme les années précédentes, un timing sera envoyé à tous les trésoriers. Le dépôt commencera à partir du **mardi 19 juin**. Comme chaque année, j'insiste pour que les fabriques respectent au mieux ce timing qui permet au service diocésain des fabriques d'examiner valablement les budgets.

## PIÈCES À JOINDRE AUX BUDGETS

Depuis le décret du 13 mars 2014 modifiant la tutelle sur les opérations des organes chargés de la gestion du temporel du culte, il est demandé au trésorier de justifier au maximum les prévisions budgétaires comme suit :

- 1) Tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires;
- 2) Pour les fabriques ayant du personnel engagé contractuellement, le tableau prévisionnel des charges salariales;
- 3) L'état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier – dossier titre, patrimoine immobilier);
- 4) Dépenses D27, D30 (entretien de l'église, du presbytère), et D56 et 58 (travaux église et presbytère): il est recommandé de fournir dès le dépôt du budget un devis ou une offre chiffrée.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE FABRIQUE APPROUVANT LE BUDGET

Le trésorier veillera à bien dater le document officiel. Le document sera signé par tous les membres du conseil de fabrique présents à l'approbation du budget.

### III. Inventaire du patrimoine mobilier: une obligation, un nouvel outil, une aide pratique

Lors des journées de formation aux fabriques du mois d'octobre 2017, vous avez été informés de l'achat par les évêchés wallons d'un logiciel pour l'inventaire du patrimoine mobilier des églises: «*Collective Access*». C'est un outil qui va permettre aux fabriques de mieux connaître leur patrimoine mobilier, son état de conservation, d'évaluer les disparitions, d'intégrer les acquisitions. Cet inventaire est un outil indispensable en cas de sinistre ou de vol. En cas de désaffectation d'un lieu de culte, il sera bien plus aisé de décider de la réaffectation du mobilier, rien ne sera oublié.

Chaque fabrique est tenue légalement de réaliser l'inventaire du patrimoine mobilier et d'en faire le recellement annuel. Dès lors cet outil qui vous est mis gratuitement à disposition va vous aider à réaliser cette tâche et à la pérenniser.

L'accès au logiciel, en principe réservé aux fabriciens, personnes relais et administrateurs, se fait via la connexion au site internet [acf.lescollections.be/gestion](http://acf.lescollections.be/gestion), au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe qui vous est donné, **sur demande**, au service des fabriques à l'Évêché.

Le logiciel intègre déjà les objets repris dans le répertoire photographique descriptif de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA). La tâche d'inventaire est dès lors facilitée.

Il vous est demandé de compléter le relevé existant et de **joindre des photos récentes en couleur** de tout le patrimoine mobilier y compris les chaises, les bancs, les confessionnaux, les vêtements liturgiques et textiles (nappes, bannières, surplis...) ainsi que les orgues, les vitraux et les autels, immobilisés par destination.

Pour vous aider, il vous est proposé, avec votre identifiant, une fiche type à remplir à la main ou via un traitement de texte. Les données seront ensuite transférées dans le logiciel *Collective Access* ainsi que les photos récentes.

Cet inventaire n'a pas un but scientifique, c'est un relevé détaillé à réaliser par les fabriciens, pour les fabriciens. Une aide technique ponctuelle peut vous être donnée par Philippe Joris ([phjoris@gmail.com](mailto:phjoris@gmail.com)), bénévole spécialement en charge de cette matière au service du temporel.

La tâche peut être remplie par des personnes extérieures au conseil de fabrique; on peut penser à des étudiant(e)s en histoire dans le cadre d'un travail de fin d'étude, par exemple.

Le manuel «Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale» que vous avez acheté (inscrit aux budgets 2017) vous donne des indications précieuses pour l'identification des objets et la manière pratique de procéder. Il est indispensable d'en prendre préalablement connaissance.

Des formations par groupe de 7 à 11 fabriques maximum dans une même commune seront organisées sur demande. Cela requiert la mise à disposition d'un local bénéficiant d'une connexion internet et d'autant d'ordinateurs que de fabriciens (classe d'informatique, local paroissial...).

L'objectif est d'arriver à réaliser l'inventaire du patrimoine mobilier de toutes les fabriques dans un **délai de cinq ans** ayant pris cours en 2017. C'est un engagement vis-à-vis du Ministre en charge du patrimoine qui nous a accordé un subside de fonctionnement. Je compte sur toutes les bonnes volontés pour mener cette tâche à bien et je vous en remercie d'avance.

Isabelle LECLERCQ



# ORDONNANCE ÉPISCOPALE : POUR UNE CATÉCHÈSE RENOUVELÉE...

- Au terme de la large consultation entreprise dans notre diocèse par le Vicariat «Annoncer l'Évangile» depuis juin 2016,
- Sur base du travail de synthèse opéré par le Vicaire épiscopal concerné et ses collaborateurs du Service diocésain de la catéchèse,
- Prenant acte de l'adhésion large des participants à cette synthèse et aux pistes d'action proposées lors des Assises de la catéchèse tenues le 30 septembre 2017,
- Après avoir examiné leurs réflexions et recommandations,
- Après avoir mûrement réfléchi et écouté mon Conseil épiscopal,

Pour le bien de l'Église de Dieu qui est à Liège, j'estime devoir prendre les décisions suivantes en matière de catéchèse territoriale dans le cadre des Unités pastorales :

Trois priorités renouvelleront radicalement la manière de faire catéchèse aujourd'hui :

1. La catéchèse sera profondément enracinée dans un **tissu communautaire**. Ainsi les catéchèses communautaires sont-elles une voie d'avenir. Je souhaite qu'elles deviennent vraiment le *pivot central* de toute l'activité catéchétique en paroisse. Les parcours spécifiques propres à une tranche d'âge ou à la préparation à un sacrement viendront s'y articuler.
2. La catéchèse se déploiera **tout au long de la vie**, donnant à chacun, quel que soit son âge, l'occasion de grandir et de mûrir dans la foi. Les catéchèses communautaires sont un moyen privilégié pour cette catéchèse continuée proposée à tous, adultes, jeunes et enfants.
3. La catéchèse privilégiera la **dimension d'éveil à la foi** : elle adressera une première annonce à toutes personnes rencontrées dont on ne présume pas nécessairement une foi préalable. En cela, elle doit prendre un tournant décisif dans son esprit et dans ses pratiques.

Ces trois intuitions fondamentales trouvent leur concrétisation dans les douze pistes d'action suivantes que je demande de mettre en œuvre dans chacune de nos Unités pastorales :

1. Chaque Unité pastorale organise pour le moins trois catéchèses communautaires par an où tous, adultes, jeunes et enfants sont invités. Ces assemblées sont de préférence liées à l'eucharistie dominicale.
2. La communauté chrétienne accorde une attention particulière à l'éveil à



la foi des tout-petits. Les catéchèses communautaires en sont des occasions privilégiées. On y aménagera des temps et des lieux spécifiques pour l'éveil à la foi des plus jeunes.

3. Sur fond d'un cheminement continu, la préparation à la première communion s'échelonne sur dix-huit mois. Elle comporte la participation aux catéchèses communautaires et six rencontres spécifiques. Celles-ci poursuivent conjointement trois axes fondamentaux: l'éveil à l'intériorité et à la prière, la découverte de la personne de Jésus, l'initiation au sacrement de l'eucharistie en lien avec une communauté.
4. Aux jeunes entre 10 et 12 ans, on offre la possibilité d'une profession de foi, étape sur un chemin de foi personnel dans la perspective d'une confirmation à venir. Sur fond du cheminement continu des catéchèses communautaires, la préparation spécifique se vit en une seule année. Elle comporte la participation aux catéchèses communautaires, un temps de retraite et quatre rencontres spécifiques.
5. Chaque Unité pastorale a le souci de la pastorale des jeunes. Celle-ci est distincte de la préparation spécifique à la confirmation. Elle accompagne le jeune sur le chemin de la foi tout au long de l'adolescence.
6. Sur fond de cette pastorale des jeunes continue, chaque Unité pastorale propose le sacrement de la confirmation entre 11 et 17 ans, de préférence entre 15 et 17 ans. Néan-

moins, il importe de rester ouvert aux demandes singulières et aux cheminements atypiques. La préparation à ce sacrement comporte la participation aux catéchèses communautaires, un temps de retraite et six rencontres spécifiques.

7. Des étapes liturgiques sont intégrées dans certaines formes de catéchèse, comme autant de jalons sur un chemin de foi. Ces étapes sont vécues de préférence dans un cadre communautaire.
8. Les parents ainsi que les autres membres de la communauté sont associés à toute démarche de foi des enfants et des jeunes. On les rend partenaires; on leur propose des temps d'approfondissement entre adultes ainsi que des moments partagés avec les enfants.
9. La préparation des parents au baptême des nouveau-nés et celle des fiancés au mariage se révèlent être de beaux lieux pour une première annonce ou un mûrissement de la foi. C'est dans cette perspective qu'il faut redéfinir le nombre, les contenus et les modalités de ces préparations. Elles incluent, dans la mesure du possible, la participation à la catéchèse communautaire.
10. La démarche catéchétique s'inscrit dans le rythme de l'année liturgique. Elle intègre occasionnellement des célébrations non eucharistiques adaptées selon des modalités variées et créatives, attentives à un langage accessible: moments d'intériorité,

temps de prière, célébrations de la Parole, gestes symboliques.

11. Chaque Unité pastorale met en place une équipe catéchétique qui, avec son pasteur, pense, coordonne et évalue l'ensemble de l'activité catéchétique, les catéchèses spécifiques et tout particulièrement les catéchèses communautaires.
12. Pour vivre ce renouveau, l'équipe catéchétique veille à l'accompagnement et à la formation des catéchistes. Elle est soucieuse d'appeler de nouvelles personnes pour relever les défis nouveaux.

Je demande à chaque Unité pastorale de notre diocèse de tout faire pour mettre en place ce dispositif nouveau en chacun de ses aspects, l'ensemble dessinant un projet global cohérent.

Un délai de trois ans est donné pour que ces pistes d'action soient d'application. Cette période de trois années permettra de renouveler progressivement les pratiques et de garantir une transition douce. Néanmoins je souhaite que dès la rentrée pastorale 2018-2019, on applique déjà, fût-ce partiellement, certaines de ces pistes d'action, suivant un échéancier que chaque Unité pastorale établira avec l'aide éventuelle du Service de la Catéchèse. Pour parvenir au remodelage attendu au terme fixé, c'est dès maintenant qu'il importe de se mettre en route.

Le pape François nous invite à l'audace missionnaire et à la créativité pastorale pour rencontrer les défis nouveaux dans une société en mutation. Pour que résonne aujourd'hui la Bonne Nouvelle de l'Évangile, que l'Esprit nous éclaire et nous guide sur des chemins inédits.

† Jean-Pierre DELVILLE,  
évêque de Liège

Promulguée à Liège, le 16 mars 2018, la présente ordonnance épiscopale entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018, en la fête de saint Joseph, travailleur.

## Nominations

- Madame **Marie-Louise NKEZABERA**, assistante paroissiale dans l'Unité pastorale Allier-Awans, est en outre nommée membre de la Commission des Ministères laïcs et responsable du Bureau des assistants paroissiaux, pour un mandat de six ans (1<sup>er</sup> janvier 2018 – 31 décembre 2023).
- Mme **Odile ULRIX** est nommée secrétaire au Vicariat de l'Enseignement.
- Monsieur l'Abbé **Paul WAFFLARD**, prêtre *fidei donum* de retour du Brésil, est nommé vicaire dans l'Unité pastorale du Fléronnais.

# Nouvelle exhortation apostolique du pape François

## « N'AIE PAS PEUR DE LA SAINTETÉ »

«Gaudete et exsultate», «Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse»: c'est le titre de la nouvelle exhortation apostolique du pape François sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel présentée le 9 avril dernier dans la salle de presse du Saint-Siège.



Le Pape a décidé de publier ce document dans le sillage du Dimanche de la Miséricorde sur un thème qui appelle chaque chrétien à la sainteté dans le monde contemporain. Il s'agit de la troisième exhortation apostolique du

pape François après «*Evangelii gaudium*», sur l'annonce de l'Évangile dans le monde actuel (novembre 2013), et «*Amoris laetitia*» sur l'amour dans la famille (mars 2016).

Pour le pape François, la sainteté est un chemin de bonheur, accessible à tous. Dieu nous veut saints, nous ne devons donc pas avoir peur de la sainteté. C'est pourquoi François nous propose une sorte de petit traité de vie spirituelle – même s'il s'en défend – pour nous aider à accueillir la sainteté dans notre quotidien. Dans ce texte divisé en cinq chapitres où il recourt au tutoiement, on retrouve la radicalité évangélique du souverain pontife mais aussi des pistes concrètes pour relever les défis de notre temps et saisir les opportunités de sainteté qui s'offrent à nous chaque jour. Le pape François y commente notamment huit Béatitudes. Il revient également sur ce qu'il appelle le «grand critère» de sainteté, repris dans l'évangile du Jugement Dernier (Mat 25, 35-36): «J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger...»

### SYNTHÈSE PAR MGR DELVILLE

Pour préciser le cheminement de la pensée du pape, notre évêque, Mgr Jean-Pierre Delville, a rédigé une synthèse que vous pourrez lire et télécharger sur le site du diocèse ([www.evechedeliege.be](http://www.evechedeliege.be)). Il propose de voir dans chacun des cinq chapitres une question sous-jacente concernant la sainteté et les formule ainsi: la sainteté, pour qui? (ch. 1), pourquoi? (ch. 2), c'est quoi? (ch. 3), comment? (ch. 4), et quand? (ch. 5).

Le Pape conclut par un appel à la Vierge Marie: «Elle n'accepte pas que nous restions à terre et parfois elle nous porte dans ses bras sans nous juger. Parler avec elle nous console, nous libère et nous sanctifie. La Mère n'a pas besoin de beaucoup de paroles, elle n'a pas besoin que nous fassions trop d'efforts pour lui expliquer ce qui nous arrive. Il suffit de chuchoter encore et encore: Je vous salue Marie...» (176).

En guise de conclusion générale, le Pape écrit: «J'espère que ces pages seront utiles pour que toute l'Église se consacre à promouvoir le désir de la sainteté. Demandons à l'Esprit Saint d'infuser en nous un intense désir d'être saint pour la plus grande gloire de Dieu et aidons-nous les uns les autres dans cet effort. Ainsi, nous partagerons un bonheur que le monde ne pourra nous enlever.» (177)

R.S., avec Cathobel

## Notices de décès

### Abbé Henri GREDAY

Né à Eben-Emael le 27 juin 1921, ordonné prêtre le 15 juillet 1945 à Liège, Monsieur l'Abbé **Henri GREDAY** est décédé le 7 mars 2018 à Liège.



Il a été envoyé en 1945 comme étudiant à l'Université catholique de Louvain, où il a acquis la candidature en philologie classique. En 1947, il a été nommé professeur au Collège Saint-Quirin à Huy. En 1948, il est devenu professeur au collège Onze-Lieve-Vrouw de Tongres. En 1949, il est nommé professeur au Collège Saint-Louis à Liège, l'année même où le collège a été repris par le clergé diocésain, après avoir été dirigé par les pères jésuites. Henri s'y est montré un professeur exigeant et compétent, jusqu'à sa retraite en 1981. En 1950, il est nommé prêtre auxiliaire à la paroisse Saint-Remacle-au-Pont à Liège. Ayant accédé à la pension, il est resté prêtre auxiliaire à l'Unité pastorale Notre-Dame-des-Ponts et a manifesté sa disponibilité en y rendant de nombreux services.

*«Henri a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre enseignant. Je le confie au Seigneur, à sa grâce et à sa miséricorde, ainsi qu'à la prière de toute l'Église.»*

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

### Abbé Henri DEPRez

Né à Ans le 28 juin 1928, ordonné le 20 juillet 1952 à Liège, Monsieur l'Abbé **Henri DEPRez** est décédé le dimanche 4 mars 2018 à Banneux.

*«Henri était un grand priant. Non pas une prière éthérée, mais une prière incarnée portant*

*l'humanité dans ses joies et ses épreuves. C'est pourquoi, j'ai choisi comme évangile le passage ou Jésus rappelle que la seule chose importante c'est de nous aimer les uns les autres et de donner sa vie pour ceux qu'on aime. Je pense vraiment que c'est ce qu'Henri Deprez a essayé de vivre pendant sa longue existence. Il a ainsi passé beaucoup de temps à écouter et à accueillir les pèlerins de Banneux.»*

Abbé Paul FRANCK

### Abbé Jean LIMBRÉE

Né à Chênée le 14 avril 1929, ordonné prêtre le 17 décembre 1955 à Liège, Monsieur l'Abbé **Jean LIMBRÉE** est décédé le 22 février 2018. Il a été nommé vicaire à Bois-de-Breux en 1955, puis à Angleur en 1968. Il est devenu curé d'Angleur Sainte-Bernadette en 1970 et d'Angleur Saint-Remy en 1990.



*«Il a consacré toute sa vie à témoigner de la foi. Il préparait avec soin ses homélies. Il était convivial et communautaire. Il a été en particulier un*

*pionnier en matière d'informatique. Dès 2002, il a doté sa paroisse et son Unité pastorale d'un site internet.*

*D'une serviabilité à toute épreuve, il apportait partout des paroles de paix. Doué en gestion des affaires, il n'en était pas moins très modeste et volontiers blagueur. Il avait de grandes qualités didactiques et pédagogiques.*

*Jean a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé avec ferveur et cordialité. J'exprime au Seigneur et devant vous tous ma reconnaissance pour son témoignage de foi, pour son sens du service, sa sensibilité*

à la culture, son ministère dans notre Église locale et son sens de l'amitié envers ses frères et sœurs.»

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

## Père Yves-Marie LEGRAIN



Né à Vilvorde le 2 août 1939, ordonné prêtre le 25 juin 1970, Père **Yves-Marie LEGRAIN** est décédé le 22 février 2018.

«Devenu profès solennel dans l'ordre des carmes déchaux le 22 septembre 1985, le Père Legrain a consacré sa vie à Dieu dans l'ordre des carmes.

Il nous a montré ce que signifie suivre le Christ, passionnément, à la lumière de la spiritualité de sainte Thérèse d'Avila, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Dans son autobiographie publiée en 2015, le P. Legrain nous donne un beau témoignage de vie religieuse, si nécessaire dans le monde actuel, marqué par la société de consommation et le matérialisme. En outre, l'engagement du P. Legrain au service de la Légion des Petites Âmes a nourri sa vie consacrée et l'a mis au service d'un grand mouvement de chrétiens laïcs, dont il a été un des initiateurs et un des inspirateurs. Il nous a expliqué clairement la valeur de cet engagement et l'accompagnement qu'il a pu fournir à Marguerite, la fondatrice. Cet engagement dans la prière et l'humilité est tout aussi important dans notre monde sécularisé. Il a donné le meilleur de lui-même dans cette tâche de religieux prêtre, qu'il a exercée avec ferveur, fidélité et cordialité. J'exprime au Seigneur et devant vous tous ma reconnaissance pour le témoignage de foi que le P. Yves-Marie nous a donné, pour les services qu'il a rendus à l'Église universelle, ainsi qu'au diocèse de Liège, et pour son sens de l'amitié et de la fraternité envers ses frères et sœurs.»

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

## Abbé Ghislain CARDON

Monsieur l'Abbé **Ghislain CARDON**, né à Tournai le 19 mars 1953 et ordonné à Liège le 12 mai 1983 est décédé après une longue période de maladie le 22 février 2018 à Néchin.

L'abbé Cardon a été vicaire de 1983 à 1987 à Saint-Pierre Chênée, puis desservant de 1987 à 1993 à Villers-Saint-Siméon et à Juprelle; et de 2001 à 2009 à Crisnée et Bassenge. Depuis 2009, il était pensionné pour raisons médicales et résidait au home Saint-Joseph à Néchin depuis huit ans.

## Abbé Augustin DEVILLERS

Monsieur l'Abbé **Augustin DEVILLERS**, né à Modave le 30 octobre 1922 et ordonné le 29 juin 1947 à Liège est décédé le 8 février 2018 dans sa maison natale à Modave, à l'âge de 95 ans. Comme il l'a écrit lui-même sur le «souvenir» remis lors de ses funérailles, «il a été heureux de faire un bout de chemin avec les paroissiens et amis de Liège St-Hubert (1947-1955), de Remicourt (1955-1959), de Flémalle-Grande (1959-1963), de Horion-Hozémont (1963-1969), de Waremmes (1969-1992), de Haneffe-Limont-Donceel (1992-1997) et enfin de Modave et environs (retraité: 1997-2018)».



L'homélie prononcée par Roger Fransen durant la célébration des funérailles a mis en évidence quelques beaux éclats d'Évangile qui ont traversé et conduit la vie d'Augustin. S'engageant à être prêtre dans un temps de guerre, il voit des compagnons de son village abattus à deux pas de sa maison. Choc! Question! L'Évangile, est-ce de croire à une fatalité divine ou de croire que dans l'épreuve même, Dieu partage notre peine? Augustin découvrira que Dieu est du côté des victimes et qu'il lui dit «Courage,

avance; tu n'avances pas dans le noir, il y a un avenir pour toi! ».

Jeune prêtre, après la guerre, il est envoyé dans le milieu ouvrier du bassin liégeois. Un jour des jocosites lui disent: «Aumônier, il faudra enlever ce bureau que la paroisse vous a offert. Parce que quand vous êtes derrière ce bureau, on a l'impression d'être devant un patron!». Message entendu par Augustin parce qu'il était à l'écoute de ce que dit l'Esprit à travers les chrétiens et les chrétiennes. Dans ses différentes responsabilités, il conservera cette justice de l'écoute et

de la fraternité en s'inspirant constamment du «Voir-juger-agir».

Un autre éclat d'Évangile dans le style d'Augustin a été d'être un homme de paix et de réconciliation. Que de fois avec une profonde douceur, même dans son grand âge, il a pris sa plume pour faire droit à des revendications légitimes et à des manques de respect et de correction!

Merci Augustin d'avoir relié pendant autant d'années par ton écoute, ton humanité et la force tranquille de ta lucidité la Hesbaye et le Condroz.

André DAWANCE

## Les Actas de 2018 disponibles en librairie

Comme nous l'avons déjà annoncé dans le numéro précédent du bulletin officiel, le Carême 2018 a été une période intense en publication de documents importants pour l'avenir du diocèse de Liège. Au mois de février, Mgr Delville nous a adressé sa lettre pastorale «**L'arbre de vie: symbole du Christ et emblème de l'écologie**» (Acta 01-2018). On peut encore la commander au secrétariat de Monseigneur. Le prix diffère suivant la quantité commandée.



Début mars, le Vicariat des affaires juridiques et temporelles a publié «**Objectif 2020 – Directoire pour la gestion du temporel des cultes**» (Acta 02-2018), un document important pour les fabriques d'église du diocèse, mais aussi pour tous les acteurs de la pastorale qui se posent la question de

l'avenir des bâtiments d'église et de l'organisation de la vie ecclésiale au milieu de la sécularisation ambiante.

Le 16 mars dernier, l'évêque a ratifié et présenté «**Pour une catéchèse renouvelée**» (Acta 03-2018), un document comportant les priorités et pistes d'action pour l'annonce de la Bonne Nouvelle dans les communautés de notre diocèse. Rédigée par l'équipe du vicariat «Annoncer l'Évangile», il est le fruit d'une consultation des acteurs de la catéchèse pendant deux ans.



Ces deux derniers documents sont toujours disponibles à la librairie diocésaine Siloë (40, rue des Prémontrés à Liège) au prix de 1,- € / exemplaire.

## Collecte prescrite de la Pentecôte 2018

# L'ÉGLISE DE LIÈGE FAIT APPEL À VOTRE SOUTIEN



L'asbl Évêché de Liège prend en charge chaque année de nombreux frais du diocèse de Liège. Je relève d'abord les bâtiments de l'évêché: vous savez combien ils sont importants et au service de tous. Ensuite, viennent les frais de personnel: celui-ci compte, en particulier, des personnes spécialisées en gestion des fabriques d'églises et en pastorale des jeunes. À cela s'ajoutent les frais de fonctionnement de chaque vicariat: cette année la catéchèse a été à l'honneur grâce au travail du vicariat *Annoncer l'Évangile*, mais cela pèse évidemment sur les financements. Un poste important est la quote-part du diocèse de Liège aux frais généraux de l'Église de Belgique, en particulier le soutien aux mouvements d'entraide (comme Justice et Paix, ou Pax Christi) et la contribution aux Églises sœurs de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda.

C'est ainsi que l'asbl fait face chaque année à des charges d'un montant de l'ordre de 850.000 € alors que ses revenus tournent en général autour de 650.000 €. Il y a dès lors un déficit annuel à combler. C'est pourquoi l'évêché demande aux fidèles de le soutenir dans l'exercice de ses missions.

En 2017, une réévaluation importante du patrimoine de l'asbl a permis de clôturer les comptes en boni, évitant ainsi de devoir diminuer le capital existant. Mais cette opération de réévaluation ne pourra pas automatiquement se répéter chaque année!

Pour l'année 2018, il a été demandé à tous les services diocésains de «se serrer la ceinture» dans tous leurs frais de gestion. Grâce à ces efforts, le déficit probable de l'exercice en cours pourra être ramené à un montant de 185.000 €. C'est grâce à l'effort des chrétiens du diocèse que ce déficit pourra être comblé.

C'est pourquoi je lance à nouveau un appel à vous tous, frères et sœurs, pour soutenir par votre générosité en ce dimanche de Pentecôte, les services diocésains et la coordination de la pastorale. Un numéro de compte à retenir: **BE93 3631 4768 5267**, d'Évêché de Liège ASBL, 25 rue de l'Évêché, 4000 Liège. Merci de répercuter cette annonce et merci de votre générosité à y répondre!

Jean-Pierre DELVILLE, évêque de Liège

## Vorgeschriebene Pfingstkollekte

# DIE KIRCHE VON LÜTTICH BRAUCHT IHRE UNTERSTÜTZUNG

**D**ie gemeinnützige Vereinigung *Évêché de Liège* kümmert sich jedes Jahr um die Finanzen der Diözese Lüttich. Ich möchte zunächst auf die Gebäude des Bistums hinweisen: Sie wissen, wie wichtig sie sind und wie sehr sie im Dienste aller stehen. Hinzu kommen die Personalkosten: hierzu gehören insbesondere Personen, die sich auf das Management der Kirchenfabriken und auf die Jugendseelsorge spezialisiert haben. Hinzu kommen die laufenden Kosten der Vikariate: In diesem Jahr wurde die Katechese dank der Arbeit des Vikariats «Verkündigung des Evangeliums» hervorgehoben, was jedoch die Finanzierung belastet. Ein wichtiger Haushaltsposten ist die Unkostenbeteiligung der Diözese Lüttich an den Allgemeinkosten der Kirche von Belgien, insbesondere die Unterstützung der Hilfsorganisationen (wie die *Kommission für Gerechtigkeit und Frieden* oder *Pax Christi*) und der Beitrag für die Schwesternkirchen der Demokratischen Republik Kongo, Burundi und Ruanda.

Die gemeinnützige Vereinigung (V.o.G) sieht sich daher mit jährlichen Ausgaben in Höhe von rund 850.000 Euro konfrontiert, während ihre Einnahmen in der Regel 650.000 Euro betragen. Daher muss ein jährliches Defizit ausgeglichen werden. Aus diesem Grund bittet das Bistum die Gläubigen um Unterstützung bei der Ausübung seiner Mission.

Im Jahr 2017 ermöglichte eine signifikante Neubewertung der Vermögenswerte der V.o.G. einen Bonusabschluss, wodurch das bestehende Kapital nicht reduziert werden musste. Aber eine solche Neubewertung kann nicht jedes Jahr automatisch durchgeführt werden!

Für das Jahr 2018 wurden alle Diözesandienste aufgefordert, im Bereich der Verwaltungskosten den «Gürtel enger zu schnallen». Dank dieser Bemühungen kann das wahrscheinliche Defizit des laufenden Geschäftsjahres auf einen Betrag von 185.000 € reduziert werden. Dank der Bemühungen aller Christen in der Diözese könnte dieses Defizit ausgeglichen werden.

Deshalb appelliere ich erneut an Sie alle, liebe Brüder und Schwestern, durch Ihre Großzügigkeit am Pfingstsonntag die Diözesandienste und die Koordinierung der Seelsorge zu unterstützen. Notieren Sie die Kontonummer **BE93 3631 4768 5267** der V.o.G. *Évêché de Liège*, 25 rue de l'Évêché, 4000 Lüttich. Ich bitte Sie, diese Information weiterzugeben und danke Ihnen für Ihre großzügige Antwort auf diesen Aufruf.

Jean-Pierre DELVILLE, Bischof von Lüttich

## MOT DE L'ÉVÊQUE / WORT DES BISCHOFES

Une retombée du Big Bang pascal:  
la mémoire de Marie, Mère de l'Église ..... 2

Eine Folge des österlichen Urknalls:  
das Gedenken an Maria, Mutter der Kirche ..... 3

AGENDA de l'évêque ..... 5

## FABRIQUES D'ÉGLISE

Plateforme – groupement de fabriques ..... 7

Budget 2019 – élaboration – recommandations ..... 8

Inventaire du patrimoine mobilier: une obligation ..... 10

NOMINATIONS ..... 13

NOTICES DE DÉCÈS ..... 15

## OFFICIEL

Ordonnance épiscopale 'Pour une catéchèse renouvelée' ..... 11

Nouvelle exhortation apostolique du pape François ..... 14

Les Actas de 2018 disponibles en librairie ..... 17

Collectes prescrites de la Pentecôte ..... 18

Vorgeschriebene Pfingstkollekte ..... 19

## Vos communiqués et vos illustrations

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **30 mai 2018** pour le numéro de juillet-août 2018 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

**ÉGLISE DE LIÈGE**: 6<sup>ème</sup> année

**RÉDACTEUR EN CHEF**: Ralph SCHMEDER

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**: Marc DAHM

## COMITÉ DE RÉDACTION:

Fina KEIFENS, Emil PIRONT,

Dominique SERVAIS, Thierry DE GYNS,

Martine LEWIS-LETESSON

## ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Alphonse BORRAS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,

Isabelle LECLERCQ, Carmelina VOLPE,

Olivier WINDELS.

## RÉDACTION – ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication

Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège

Tél. 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be

Direction: ralph.schmeder@rcf.be

## MISE EN PAGE ET IMPRESSION

KLIEMO – Hütte 53 – 4700 Eupen

Tél. 087/59.50.00 – Fax 087/55.57.81

E-mail: info@kliemo.be

## ABONNEMENTS:

« DIMANCHE – ÉGLISE DE LIÈGE » 46 n°/an et  
« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 42 €

• Abonnement soutien papier: 65 €

Par virement sur le compte BE09 7320 2154 4357  
au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be –

Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

*Possibilité pour les germanophones:*

## ABONNEMENT

« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €

• Abonnement de soutien: 50 €

Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte BE93 3631 4768 5267

(BIC: BBRUBEBB) au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat – Tél.: 04/230.31.62

